

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINES

COMITÉ SYNDICAL DU 27 MAI 2021

Convocations adressées le : vendredi 21 mai 2021
Nombre de délégués titulaires présents : 6
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4
Nombre de pouvoirs attribués : 1
Nombre de délégués votants : 11
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD

Délégués en visioconférence :

Wilfried SCHWARTZ ; Lionel AUDIGER ; Ludovic BOURDIN ; Emmanuel FRANCOIS ; Michel GILLOT ; Michel PADONOU ; Gérard SERER ; Régis SALIC

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Ludovic BOURDIN ; Michel PADONOU ; Gérard SERER

Suppléants sans voix délibérative :

Régis SALIC

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER par Emmanuel DENIS

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Alain BENARD ; Christine BLET ; Emmanuel DENIS ;
Pascale DEVALLEE ; Patrick LEFRANCOIS ; Sébastien MARAIS ; Franck MAZET ;
Brigitte PINEAU ; Laurent RAYMOND ;

Secrétaire de séance :

Armelle GALLOT-LAVALLEE

C 21/05/03 - ACQUISITION D'OPPORTUNITE 116 RUE DE LA MAIRIE LA RICHE

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Madame DUBOIS Françoise est propriétaire d'un appartement situé au 116 rue de la Mairie à La Riche au sein d'un immeuble en copropriété édifié sur les parcelles cadastrales AP 747, 752, 753 et 754.

Cet appartement d'une surface de 69 m² environ situé au 1er étage, est constitutif du lot 19 de cette copropriété et comprend une entrée, un séjour donnant sur une terrasse, une cuisine, deux chambres, une salle de bains aveugle, un WC, dégagement avec placards représentant les 736/10 000èmes. Avec cet appartement est également vendu deux emplacements de parking extérieur constituant les lots 42 et 43 et représentant chacun une quote-part de 21/10 000èmes.

Madame DUBOIS Françoise a sollicité le 28 décembre 2019 le Syndicat des Mobilités de Touraine pour la cession de son bien.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 14 février 2020, à 164 800 € libre d'occupation, et 148 500 € occupé, puisque cet appartement est actuellement loué à Madame CHARTIER.

Cette proposition a été présentée à Madame DUBOIS lors d'un rendez-vous de négociation qui s'est tenu le 09 septembre 2020 à la mairie de La Riche.

Suite à cette réunion, Madame DUBOIS a transmis une offre d'acquisition au Syndicat des Mobilités de Touraine entre 188 000 € et 195 000 €, se basant sur les estimations faites par des notaires de son bien et intégrant outre la valeur vénale du bien, les pertes de loyer, entre la date de résiliation du bail et la signature de l'acte de vente.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine a ainsi formulé une contre-proposition à hauteur de 181 300 €, pour l'acquisition de son appartement libre, qui a été acceptée par Madame DUBOIS Françoise par courrier du 22 février 2021.

Lors d'un rendez-vous en mairie de La Riche le 06 avril 2021, pour finaliser les modalités de cession du bien de Madame DUBOIS, il a été convenu de proposer tout d'abord à Madame DUBOIS de signer une promesse de vente en 2021, avec une réitération de l'acte authentique à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique.

Il vous est proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction du futur acte de vente à l'étude notariale de La Riche, située géographiquement la plus proche du bien vendu.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 14 février 2020, actualisé le 08 mars 2021,

- **APPROUVE**, l'acquisition du bien situé 116 rue de la Mairie à La Riche, situé au sein d'un immeuble en copropriété édifié sur les parcelles cadastrales AP 747, 752, 753, 754 et représentant les lots 19, 42 et 43 de ladite copropriété, au prix net vendeur de 181 300 € et libre d'occupation,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à l'étude notariale de Maître TRIQUET, notaire à La Riche,
- **DIT** que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

**La Directrice du Syndicat des Mobilités de
Touraine,**



Laurence MARIN